

Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage
des deux sites Natura 2000 :
zone spéciale de conservation FR2300139 « Littoral cauchois » et
zone de protection spéciale FR2310045 « Littoral seino-marin »

La réunion du comité de pilotage des deux sites Natura 2000 s'est déroulée le 27 novembre 2025 en sous-préfecture de Dieppe sous la présidence conjointe de Madame Audrey BACONNAIS-ROSEZ, sous-préfète de Dieppe représentant le préfet de la Seine-Maritime, et de Monsieur Nicolas CHARDIN, représentant le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Liste des membres présents :

Nom et Prénom	Fonctions - Structure
Audrey BACONNAIS-ROSEZ	Sous-préfète de Dieppe
Nicolas CHARDIN	Adjoint au préfet maritime Manche Mer du Nord
Emmanuelle UNAL	Secrétaire Générale - Sous-préfecture du Havre
David LEMAIRE	Sous-préfecture de Dieppe
Laurent DUMONT Sandrine ROBBE Lauren BONNE	Chef du bureau Espaces Littoraux, Estuariens et Marins Adjointe au chef du bureau Espaces Littoraux, Estuariens et Marins Chargée de mission mer et littoral DREAL Normandie
Corentin DUMENIL Mariane HENRIO	Chef du service mer, littoral et environnement marin Chargée de mission environnement littoral et milieux marins DDTM 76
Guillaume FAUVEAU Maella SICARD Camille DELAGE	Directeur adjoint Chargée de projet Blue4all Chargée de mission Natura 2000 Office Français de la Biodiversité OFB – Délégation de façade maritime
Thomas DROUET	Chargé de mission Natura 2000 – SMLN
Julie FAVREL	Chargée de mission Stratégie du littoral – SML 76
Delphine JACONO	Chargée d'opérations milieux sur les fleuves côtiers du 76 Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
Jean-Pierre LEDUC	Maire – Commune de Benouville
Alain TROUessin	Maire – Commune de Criel-sur-Mer
Jean-Michel GRANGE	Adjoint au Maire – Commune de St-Aubin-sur-mer
Bruno PAULMIER	Conseiller municipal – Commune de Veules-les-Roses
Frédéric WEISZ	Vice-Président de l'agglomération Dieppe Maritime en charge de l'environnement
Loic BEAUCAMP	Vice-président Communauté de communes Falaises du Talou
Arnaud MARUITE	Responsable pôle développement territorial et environnement Communauté de commune Falaises du Talou
Karim BEN MIMOUN Amélie GEST	Chargé de mission espaces naturels sensibles Technicienne sentier du littoral Département 76

Aline MEDINGER Augustin LEPRETRE	Responsable du pôle environnement Chargé de mission Natura 2000 et biodiversité CRPME Normandie
Enola BREBANT	Chargée de mission sanitaire et environnement Comité régional conchylicole Normandie Hauts de France
Bruno VALET	Président – Fédération nationale plaisance et des pêches en mer du 76
Sandrine KOVO KASPRZAK VERCRUYSSSE	Ingénieure environnement Apprentie CNPE Paluel
Guy CONTAMINE	Élu – Fédération départementale de la chasse 76
Raymond DEIBER	Vice-Président – Fédération française d'études et de sports sous-marins
Melissande GAULTIER	Chargée de mission – Groupe Mammalogique Normand
Huguette LEPRETRE Denis LEPRETRE	Comité départemental de la randonnée pédestre 76

Ordre du jour :

- 1.) Accueil/Propos introductifs
- 2.) Bilan de l'animation des deux sites Natura 2000
- 3.) Perspectives d'actions
- 4.) Questions diverses

Déroulement de la séance

Accueil des participants/ propos introductifs (autorités administratives)

- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ**, sous-préfète de Dieppe, ouvre la séance et remercie les participants. Elle précise qu'il s'agit de la première réunion d'un comité de pilotage (COPIL) commun aux deux sites Natura 2000 « Littoral cauchois » et « Littoral seino-marin » qui sont tous deux dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) et sont en phase d'animation. Cette réunion commune se justifie par des périmètres qui se superposent et des acteurs concernés communs. Pour ce faire, un nouvel arrêté de désignation des membres du COPIL a été pris en cohérence avec cette orientation. Il est rappelé que toute personne souhaitant l'intégrer doit le faire savoir auprès des autorités administratives.
- **M. Nicolas CHARDIN**, adjoint au préfet maritime remercie les animateurs Natura 2000 et la DREAL pour l'organisation de la réunion. Il rappelle que le COPIL, instance de gouvernance spécifique à Natura 2000, est un moment important de la vie d'un site Natura 2000, une instance de débats y compris pour ces deux sites dont l'animation est en vitesse de croisière. Il souligne qu'il s'agit d'un COPIL d'animation, le premier pour le site de la ZPS « Littoral seino-marin » et le 3^{ème} pour la ZSC « Littoral cauchois ». Il rappelle les dates auxquelles les DOCOB ont été validés (2022 pour la ZPS « Littoral seino-marin » et 2012 pour la ZSC « Littoral cauchois »). Il indique que l'animation mérite toutefois d'être améliorée et redynamisée. Ce COPIL de bilan doit ainsi permettre de présenter un état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB, de dresser les perspectives d'animation et de présenter quelques grandes évolutions en cours. Natura 2000 est un réseau qui s'inscrit en pleine cohérence avec le document stratégique de façade porté par les préfets coordonnateurs de façade. Le DSF vient d'être révisé, validé par le Conseil maritime de façade du 16 octobre 2025, puis entériné par arrêté préfectoral du préfet maritime et du préfet de région le 21 novembre dernier. Il réaffirme la nécessité de préserver les enjeux environnementaux et plus particulièrement les colonies de Fulmar boréal et de goélands, le Marsouin commun, les moulières et les communautés calcaires du littoral ou encore les champs de laminaires.

- La parole est donnée à **M. Laurent DUMONT**, chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins de la DREAL Normandie. Il rappelle que la DREAL représente les services techniques de l'État dont un des rôles est de soutenir les actions de renaturation. Il rejoint les propos de M. Nicolas Chardin sur la volonté de redynamiser l'animation des deux sites Natura 2000. M. Laurent DUMONT rappelle également que ce COPIL et les actions qui vont être mises en œuvre dans les prochaines années s'alignent avec le calendrier du plan d'action du Syndicat Mixte Littoral 76 qui vient d'être lancé. Il souligne que Natura 2000 est complémentaire avec ces démarches de territoire.

Bilan de l'animation des deux sites Natura 2000

La présentation est jointe au compte-rendu. Elle est également diffusée en ligne :

<https://intra.dreal-normandie.e2.rie.gouv.fr/premiere-reunion-commune-du-comite-de-pilotage-des-a12989.html>

Contexte

Mme Camille DELAGE de l'Office français de la biodiversité (OFB) et **M. Thomas DROUET** du Syndicat mixte du littoral normand (SMLN), tous deux animateurs Natura 2000 présentent chacun leur tour les deux sites et leurs spécificités. Un rappel des deux processus d'élaboration des DOCOB est réalisé.

Les périmètres des deux sites Natura 2000 sont cartographiés en diapositive 3 de la présentation.

Les enjeux écologiques et objectifs de conservation

Les principaux enjeux et objectifs de la ZSC Littoral cauchois et de la ZPS Littoral seino-marin sont détaillés aux diapositives 6 à 15.

- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** demande comment établir un compromis entre les pratiques agricoles et la biodiversité.
- **M. Thomas DROUET** précise que Natura 2000 peut permettre de mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures peuvent permettre de faciliter la plantation de bandes enherbées, notamment en bord de falaise. Ces mesures cherchent à accompagner la profession agricole vers des pratiques en adéquation avec les orientations du Document d'objectifs (DOCOB).
- **M. Bruno PAUMIER**, conseiller municipal de Veules-les-Roses, fait remarquer qu'il faut arrêter de labourer en haut des falaises car cela entraîne des problèmes d'érosion et de ruissellement.
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ**, précise que la lutte contre le ruissellement est une problématique importante en Seine-Maritime. Le préfet de la Seine-Maritime s'est engagé dans cette lutte en travaillant sur une charte départementale avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Chambre d'agriculture qui sera prochainement signée : l'objectif est de maintenir les sols et de réduire les ruissellements en haut de falaise.
- **M. Jean-Pierre LEDUC**, Maire de Bénouville, précise que le déplacement du GR221 sur une quinzaine de mètres a pris beaucoup de temps pour tenir compte des aspects agricoles dont la PAC.

Bilan des mesures réalisées/en cours/non réalisées

ZSC littoral cauchois :

- Réalisée : 36 opérations soit 28,3%
- En cours ou partiellement réalisée : 48 opérations soit 37,8%
- Non réalisée : 43 opérations soit 33,9%

- **M. Thomas DROUET** rappelle le bilan présenté au dernier COPIL de 2017 (71 opérations non réalisées et 29 en cours de réalisation).
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ**, estime que le bilan est plutôt positif avec tout de même une marge d'amélioration pour obtenir un meilleur taux de réalisation des opérations.

ZPS littoral seino-marin :

- Réalisée/Récurrente : 69 %
 - En cours ou partiellement réalisée : 12%
 - Non réalisée : 19%
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** se félicite de l'avancée de la réalisation des opérations sur la ZPS Littoral seino-marin.
 - **M. Nicolas CHARDIN** demande si les actions présentées sont seulement celles menées par les animateurs ou bien celles menées par l'ensemble des acteurs du territoire et contribuant aux objectifs de Natura 2000.
 - **M. Thomas DROUET** répond que les pourcentages présentés ici représentent des opérations menées par l'animateur, mais aussi celles du territoire.
 - **Mme Sandrine ROBBE**, adjointe chef du bureau, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000 de la DREAL Normandie, ajoute que les plans d'action des DOCOB, et donc leurs bilans, prennent en compte toutes les actions favorables au patrimoine naturel d'intérêt communautaire, indépendamment de la structure qui les porte.

Focus sur des actions menées sur le territoire

Les deux animateurs Natura 2000 présentent les opérations de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques de leurs territoires respectifs.

A. Opérations de suivis et d'amélioration des connaissances scientifiques

Mise à jour de la cartographie des habitats :

M. Thomas DROUET présente le travail en cours de mise à jour de la cartographie des habitats sur la partie terrestre de la ZSC « Littoral cauchois » qui a commencé en juillet 2025 et doit se terminer en mars 2027.

- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** demande le lien qui peut être fait avec les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- **M. Thomas DROUET** répond que ce travail de mise à jour de la cartographie des habitats est complémentaire avec le travail mené par les communes. Ces ABC peuvent venir alimenter cette nouvelle cartographie. D'autres communes comme La Poterie ont aussi réalisé des ABC qui pourraient venir alimenter cette mise à jour.
- **M. Arnaud MARUITE**, responsable du pôle développement territorial et environnement de la communauté de communes Falaises du Talou, précise qu'un ABC a été réalisé sur leur territoire. Il peut transmettre les données à l'opérateur Natura 2000 pour alimenter cette cartographie des habitats. Ces données sont disponibles sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).
- **Mme Sandrine ROBBE** précise que les ABC ont une vertu également pédagogique avec des inventaires spécifiques. La mise à jour de la cartographie des habitats va également permettre de mesurer l'état de conservation des habitats sur le site du Littoral cauchois.
- **M. Frédéric WEISZ**, vice-président à l'environnement de la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, fait remarquer que les DOCOB doivent alimenter les PLU et autres documents de planification. Ce genre d'outil comme la cartographie des habitats permet de construire des documents d'urbanisme qui prennent en compte les réalités du terrain. Nos territoires évoluent, la faune et la flore aussi, il faudrait voir comment les animateurs Natura 2000 peuvent aider à prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans la planification. L'exemple de la prise en compte des espèces exotiques envahissantes est utilisé pour illustrer le propos.

Réhabilitation des décharges de Dollemard (le Havre) :

Présentation par l'animateur de la ZSC littoral cauchois de l'avancement de cette opération de réhabilitation des décharges littorales sous l'angle Natura 2000, avec l'évaluation des incidences qui a été réalisée.

- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** souligne que la réhabilitation des décharges de Dollemard est un bon laboratoire pour les autres décharges à résorber sur le littoral de Seine-Maritime dont celle de Sainte-Marguerite-sur-mer.
- **M. Frédéric WEISZ** informe les membres du COPIL que la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime a délibéré pour signer une convention de travaux pour la résorption de la décharge littorale de Sainte-Marguerite-sur-Mer.

Suivis réalisés depuis 2023 sur les populations d'oiseaux :

Présentation des suivis mis en place sur les populations d'oiseaux nicheurs et hivernants par l'animatrice du site Natura 2000 Littoral seino-marin

B. Opérations administratives et réglementaires

Les deux animateurs ont présenté le bilan des Évaluations des incidences Natura 2000 (EIN) réalisées sur les deux sites Natura 2000

Bilan des évaluations des incidences Natura 2000 et diffusion d'informations :

ZSC littoral cauchois :

- 29 avis techniques avec évaluation des incidences rendus entre 2018 et 2025 : sentier du littoral, réhabilitation des décharges littorales, désensablement de Penly, manifestations sportives et culturelles.
- 52 sollicitations non soumises à EIN mais qui ont conduit à un rappel des bonnes pratiques
- 48 sollicitations pour des demandes de survol par drone depuis 2018, non soumises à EIN également, mais en croissante augmentation depuis la fin de la pandémie de COVID.

ZPS Littoral seino-marin :

- 11 avis techniques avec EIN rendus entre 2023 et 2025 : centrale nucléaire, parc éolien, concession conchylicole, canalisation de rejet de station d'épuration.
- 9 sollicitations pour des demandes de survol par drone non soumises à EIN mais ayant conduit à un rappel des bonnes pratiques

Contrôles menés en mer et recensés par le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM).

En 2024 et 2025 :

- 147 opérations de surveillance, soit 590 h de surveillance.
- 654 contrôles réalisés pour 92 infractions constatées.

C. Opérations de communication et de sensibilisation

Activités « drones » :

M. Thomas DROUET, présente des actions de sensibilisation et de communication autour de la pratique du drone sur le littoral de la Seine-Maritime. L'animateur rappelle la réglementation autour de cette pratique (non soumise à EIN) et des bonnes pratiques à adopter pour les télépilotes. **Une plaquette d'informations au format numérique à destination des télépilotes est en cours de réalisation par la DREAL.**

- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** appuie la présentation au regard du nombre important de sollicitation concernant le drone reçues en sous-préfecture.
- **M. Thomas DROUET** précise qu'il est possible d'agir au niveau communal. Pour exemple , la commune d'Étretat a pris un arrêté d'interdiction de shooting photos les week-ends et lors de la période estivale (du 15 juin au 15 septembre) .
- **M. Karim BEN MIMOUN**, chargé de mission espaces naturels sensibles du Département de Seine-Maritime demande s'il est possible d'ajouter l'activité drone dans la liste locale du régime d'évaluation des incidences.
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** répond que cette intégration doit plutôt se faire au niveau national.
- **Mme Sandrine ROBBE** précise que la liste nationale des évaluations des incidences Natura 2000 est aussi complétée par des listes locales définies arrêtées par le préfet de département et par une liste locale de façade arrêtée par le préfet maritime. Ajouter les survols de drones aux listes locales d'évaluation des incidences Natura 2000 impliquerait une mobilisation importante des services de l'État pour l'instruction. La mise en place de dispositifs de protection sur le littoral seino-marin pourrait être une piste pour protéger les enjeux écologiques face à cette nouvelle activité en l'encadrant.
- **M. Arnaud MARUITE** demande pourquoi la ZSC « Littoral cauchois » (directive Habitats Faune Flore) est concernée alors que l'activité drone provoque essentiellement un dérangement de l'avifaune.
- **M. Thomas DROUET** répond que la ZSC Littoral cauchois est également concernée par le potentiel piétinement des télépilotes des habitats d'intérêt communautaire.

- **Mme Sandrine ROBBE** ajoute que c'est avant tout l'entrée « espèce protégée » qui est mobilisée dans le cas de cette pratique.
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** insiste sur le besoin de sensibiliser le grand public à ce sujet. Les pilotes de drones de loisir représentent la cible à sensibiliser en priorité, même s'il est plus difficile de les atteindre.

Mise en place d'outils de communication sur la ZPS littoral seino-marin :

Mme Camille DELAGE présente les différents outils de communication qui ont été mis en place sur la ZPS. Une collaboration entre l'OFB, le SHOM et le Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature a contribué à la création d'une application Nav&co qui permet la diffusion de la réglementation en mer, l'accès aux informations sur la biodiversité remarquable et les bonnes pratiques ainsi que la possibilité d'enregistrer son parcours. En 2023, 2 documents de communication ont été édités : le DOCOB simplifié de la ZPS et un guide sur les oiseaux présents sur site.

Documents disponibles ici : <https://reseaumanchemerduord.n2000.fr/les-sites/littoral-seino-marin-zps>

Mme Maella SICARD, chargée de projet Blue4all de l'OFB, poursuit sur le volet communication en présentant le projet européen Blue4all. Elle précise l'objectif d'amélioration de l'efficacité des aires marines protégées (AMP) grâce à l'implication de l'ensemble des parties prenantes. La réunion du COPIL a permis de présenter aux participants, les premières conclusions et solutions apportées (diapositives 41 à 46). A titre d'exemple, la ZPS Littoral seino-marin est méconnue (objectifs, rôles). Une des solutions serait d'échanger régulièrement (newsletter, réunions spécifiques avec les élus, techniciens).

D. Les chartes et contrats

La charte Warsmann (trail) :

M. Thomas DROUET présente la charte « Warsmann » qui encadre la pratique des manifestations sportives de trail sur le littoral de la Seine-Maritime. Depuis sa mise en place en 2019, 8 organisateurs de trails ont signé la charte et les enjeux Natura 2000 sont bien pris en compte.

- **M. Frédéric WEISZ** demande pourquoi la marche OXFAM DIEPPE n'est pas signataire de la charte.
- **M. Thomas DROUET** précise qu'il échange avec les organisateurs avant la marche afin de s'assurer que les enjeux écologiques soient bien pris en compte. Il est envisageable de faire adhérer l'organisateur à la charte « Warsmann », car celle-ci traverse le site Natura 2000 « Littoral cauchois » au niveau du Cap d'Ailly. Dans ce secteur, le tracé de la course ne change pas ou peu.
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** précise que c'est un événement très suivi dans la région et que les organisateurs ont tout à gagner à signer la charte « Warsmann ».
- **M. Laurent DUMONT** ajoute que l'adhésion à la charte « Warsmann » dispense les organisateurs d'effectuer une évaluation des incidences Natura 2000. En revanche, si le parcours évolue d'année en année, une évaluation des incidences est nécessaire. Pour les services de l'État, il est préférable d'avoir des échanges en amont avec les organisations. Dans le cas de la marche OXFAM DIEPPE, il serait pertinent de faire signer la charte car l'événement est soumis à évaluation des incidences chaque année. Dans l'hypothèse où OXFAM DIEPPE ne pourrait adhérer à la charte « Warsmann » (modification annuelle de parcours), il est important de rappeler les bonnes pratiques à respecter en milieu naturel.
- **M. Arnaud MARUITE** fait remarquer que la marche OXFAM traverse 6 sites Natura 2000.

Les membres du COPIL se mettent d'accord sur le fait qu'il serait pertinent que les organisateurs d'OXFAM DIEPPE adhèrent et signent la charte « Warsmann ».

En 2026, l'animateur de la ZSC Littoral cauchois s'engage à finaliser la mise à jour de la plaquette d'informations au format numérique et à la diffuser auprès des organisateurs de trail.

Contrat Natura 2000 : Restauration d'une lande humide au Cap d'Ailly en 2018 :

M. Thomas DROUET présente un autre outil de gestion possible pour les sites Natura 2000. Ces contrats permettent de financer en partie ou en totalité un projet de protection/restauration. L'animateur présente le projet de restauration d'une lande humide au Cap d'Ailly qui a eu lieu en 2018.

- **Mme Sandrine ROBBE** précise que les contrats Natura 2000 permettent d'obtenir des financements à 100 % pour les porteurs de projets, sauf pour les investissements par les collectivités qui sont plafonnés à 80 %. Elle ajoute que pour tout projet de restauration de milieux, le point d'entrée pour monter un contrat Natura 2000 est l'animateur Natura 2000.
- **M. Nicolas CHARDIN** demande si l'Appel à projet (AAP) « Fonds biodiversité » dans le cadre de l'éolien en mer pourrait être utilisé pour financer des actions Natura 2000.
- **Mme Delphine JACONO**, chargée de projets rivières, zones humides, littoral de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) répond que ces fonds sont dédiés à la biodiversité marine. Elle ajoute que le premier appel à projets était dédié à la connaissance, et non aux financements d'opérations de restauration. Elle ajoute qu'un deuxième appel à projets est programmé et qu'il sera possible de faire évoluer son cahier des charges pour inclure le financement d'opérations de restauration.

La charte « bonnes pratiques » de la ZPS Littoral seino-marin :

L'animatrice de la ZPS Littoral seino-marin présente la charte signée le 9 octobre 2024 pour 5 ans avec le Parc éolien en mer de Fécamp et son contenu.

Perspectives d'actions

Les deux animateurs Natura 2000 présentent les perspectives d'actions pour les prochaines années :

Suivis et amélioration des connaissances spécifiques

- **Survols** (programmes SAMM, hivernants côtiers, Wetland, etc.)
- **Recensements des oiseaux d'intérêt communautaire**

Gouvernance

- **Renforcement la coopération** entre les sites Natura 2000 —> création d'une **newsletter** commune à destination des élus
- **Mutualisation des actions** avec les autres gestionnaires d'aires protégées
- **Relance de l'animation** des sites Natura 2000
- **Évaluation des incidences** : renforcement de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire sur le littoral
- **Participation aux projets de territoire** (par exemple, stratégie du SML 76)

Communication

- Diffusion de la plaquette drone (en cours de rédaction par la DREAL).
- Diffusion des outils de communication.
- Mise à jour et création de nouveaux panneaux pour sensibiliser sur les enjeux de la ZPS Littoral seino-marin sur le territoire.

Gestion opérationnelle

- **Montage d'un contrat Natura 2000** avec le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental 76 pour **lutter contre le Rhododendron pontique au cap d'Ailly**.

Chartes

- Diffusion des chartes

- **M. Arnaud MARUITE** demande où en est la proposition de convention pour la mise en place de MAEC sur la commune de Petit Caux.
- **M. Thomas DROUET** répond que le SMLN sera plutôt en appui et non animateur car la majorité de la parcelle concernée se situe en dehors de Natura 2000.
- **Mme Lauren BONNE**, chargée de mission mer et littoral de la DREAL Normandie, précise qu'au regard du périmètre très limité inclus dans le site Natura 2000 et des enjeux écologiques, il a été convenu que l'animateur se concentre sur d'autres actions prioritaires pour animer le DOCOB du site Littoral cauchois.
- **M. Arnaud MARUITE** confirme qu'il existe bien un PAEC mais que les mesures pertinentes pour le site ne sont pas ouvertes.
- **Mme Sandrine ROBBE** ajoute que la communauté de communes Falaise du Talou doit se retourner vers l'animateur désigné du PAEC concerné. Le 19 décembre se tiendra la commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC). La question pourra être apportée à l'issue de cette commission puisqu'elle statue sur l'opportunité des mesures et fait le point sur la consommation des enveloppes financières.

Perspectives Blue4all :

Mme Maella SICARD présente les perspectives du Blue4all : identification des systèmes écosystémiques et sensibilisation auprès des acteurs économiques.

Groupes de travail et visites de terrain :

Les deux animateurs présentent le programme d'animation entre deux réunions de COPIL afin de poursuivre la dynamisation des deux sites Natura 2000.

2026 :

- Lancement d'un GT commun aux 2 sites Natura 2000 : **la surfréquentation de certains sites : Allier les enjeux de biodiversité et de tourisme**

GT spécifique à programmer selon l'actualité

- Site Littoral cachois : suivi de l'actualisation de la cartographie des habitats

- Les deux sites Natura 2000 : Selon les résultats des risques d'interactions entre les activités de pêche et les espèces d'intérêt communautaire et de la concertation associée en 2026

2027 : Programmation d'une visite de terrain pour notamment sensibiliser les nouveaux élus à Natura 2000.

- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** propose de visiter la basse vallée de la Saône et d'avoir une présentation du projet Basse Saône 2050.
- **M. Laurent DUMONT** souhaite savoir s'il est possible d'organiser des balades littorales conjointement avec le SML 76. La mutualisation des balades permettrait d'intégrer la question des enjeux environnementaux. Préserver les milieux, c'est aussi s'adapter au changement climatique.
- **Mme Julie FAVREL**, chargée de mission stratégie du littoral du SML 76, répond que les balades littorales sont axées sur les risques naturels et l'adaptation au changement climatique. Il faut faire attention à ne pas perdre le message de base. Il faudrait d'abord travailler ensemble sur un message clair et commun.
- **M. Bruno PAUMIER**, conseiller municipal de la commune de Veules-les-Roses, rejoint les propos de Julie FAVREL et ajoute que les élus du littoral travaillent ensemble depuis 3 ans sur la stratégie littorale 76 et sont peu sensibilisés et habitués à travailler sur la thématique Natura 2000.
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** entend la réponse du SML 76 et insiste sur l'importance de faire travailler le SML 76 et Natura 2000 à la fois sur la renaturation et les risques. Natura 2000 est une porte d'entrée facile pour intégrer les enjeux de biodiversité dans la stratégie du SML 76.
- **Mme Julie FAVREL** ajoute qu'il existe déjà des ponts entre les deux avec la Mallittorale qui a récemment été mise à jour.
- **Mme Camille DELAGE** ajoute que la Mallittorale intègre le carnet sur les oiseaux produit par l'OFB et développé dans le cadre de la ZPS Littoral seino-marin.
- **Mme Sandrine ROBBE** précise qu'il n'est pas demandé au SML 76 de porter les enjeux de biodiversité, mais bien de proposer à l'animateur Natura 2000 de participer aux balades littorales organisées par le SML 76 pour diffuser de la connaissance.
- **M. Jean-Pierre LEDUC**, Maire de la commune de Bénouville, demande comment préparer les nouveaux élus sur les thématiques liées à la biodiversité et Natura 2000 et demande quelles informations peuvent être communiquées au moment des universités des nouveaux maires. Il ajoute qu'une note synthétique pour présenter Natura 2000 serait très utile aux élus.
- **Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ** répond qu'une lettre du préfet à destination des maires existe. Il est possible d'introduire des articles courts sur le sujet pour éveiller la curiosité et la sensibilité des élus. Le préfet de Région va tenir une université des maires auprès des nouveaux élus. Lors de cette université, il peut être envisagé d'évoquer la thématique Natura 2000.

- **Mme Camille DELAGE** ajoute qu'une note a été produite dans le cadre du LIFE intégré Marha pour présenter aux élus ce qu'est un comité de pilotage de site N2000 et comment ils peuvent s'investir.

Plus d'informations : https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/62464?fic=doc00086476.pdf

Analyses Risque Pêche (ARP) sur les espèces :

Mme Camille DELAGE résume le travail mené dans le cadre de l'ARP sur les espèces d'intérêt communautaire (cadre opérationnel et technique, calendrier, gouvernance). La méthode nationale prévoit deux échelles d'analyse :

Étape 1 : Une analyse des risques de captures à l'échelle biogéographique et des secteurs à risque (en cours)

Étape 2 : Une analyse à l'échelle des sites Natura 2000

Les premières cartes des niveaux de risques à l'échelle biogéographique sont attendues pour mars 2026. Le prochain GT ad hoc en charge du suivi de ces travaux à l'échelle de la façade maritime est programmé à l'été 2026. Des propositions de mesures sont attendues pour la fin d'année 2026.

- **M. Bruno VALET**, (président de la Fédération de pêche de loisirs 76), alerte sur le déclin catastrophique des populations de l'anguille et du saumon atlantique en eau douce. Il rappelle que la pêche du saumon en zone maritime est interdite partout en France, mais regrette que le filet fixe (trémail) de 50 mètres reste autorisé pour les pêcheurs de loisir. Les pêcheurs à pied de loisir peuvent capturer accidentellement les saumons dans leurs filets. Il ajoute qu'il y a de nombreuses autorisations délivrées annuellement en Seine-Maritime, ce qui est très inquiétant pour le Saumon. *(Suite à la réunion du COPIL, la DDTM 76 a communiqué le nombre de 257 pour l'année 2025)*
- **Mme Aline MEIDINGER**, responsable du pôle environnement du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie (CRPMEM) intervient sur le travail mené concernant les analyses risque pêche (ARP) relatives aux espèces. Elle rappelle que le CRPMEM est totalement associé à ces travaux, mais qu'il s'inquiète du glissement du calendrier. Elle ajoute qu'il est nécessaire de faire des observations embarquées. Aujourd'hui, contrairement à la situation en Atlantique, le temps d'observation est trop court au vu du report des métiers à risques sur la drague à la Coquille Saint-Jacques. Elle précise que le CRPMEM n'approuvera pas l'application d'un principe de précaution sur un risque caractérisé uniquement de manière théorique. Le CRPMEM regrette que les données déclaratives des pêcheurs ne soient pas prises en compte pour caractériser les risques d'interactions engins/espèces.
- **M. Augustin LEPRETRE**, chargé de mission Natura 2000 et biodiversité du CRPMEM indique que les enquêtes prévues en Normandie sur l'activité des fileyeurs au nombre de 12 sont passées à 20 et incluent désormais l'activité des palangriers. Il demande que les enquêtes réalisées auprès des pêcheurs soient prises en compte.
- **M. Nicolas CHARDIN** note l'alerte quant au calendrier. Il rappelle que la France est en pré-contentieux communautaire. Il souligne l'importance pour le préfet maritime d'asseoir le dispositif sur des éléments partagés entre les scientifiques et les professionnels et retient qu'un calendrier aménagé semblerait permettre une meilleure adhésion des professionnels.

La présentation se poursuit avec la DREAL Normandie.

Vers un dispositif de protection des enjeux écologiques du littoral de la Seine-Maritime :

Mme Lauren BONNE annonce la mise en place d'un dispositif de protection des enjeux écologiques du littoral de la Seine-Maritime. Ce dispositif permettra de répondre aux orientations 3 et 5 du DOCOB de la ZSC Littoral cauchois : « Préserver l'habitat récifs, les moulières et le champ de laminaires » et à la mesure de gestion 3 de la ZPS « Littoral seino-marine » : « Protéger des zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux ».

La concertation sur ce dispositif sera lancée en 2026.

La présentation n'a amené aucune remarque de la part des membres COPIL.

Calendrier d'animation Natura 2000 des sites : Littoral cauchois et Littoral seino-marin :

Le calendrier est partagé aux membres du COPIL :

- 2026 : Groupes de travail et concertation
- 2027 : Visite de terrain
- 2028 : Organisation d'un COPIL

Points et questions divers

Plan de restauration de la nature :

Mme Sandrine ROBBE informe sur l'état d'avancement du plan national de restauration de la nature qui a pour objectif de restaurer les écosystèmes dégradés.

La DREAL Normandie, en lien avec la Région, a proposé de restaurer en priorité 5 habitats d'intérêt communautaire que sont : les estuaires, les landes, les tourbières, les prairies maigres de fauche et les pelouses calcicoles.

Elle termine sa présentation en incitant les collectivités à faire remonter des projets de restauration sur leur territoire. Elle rappelle que des fonds sont disponibles pour les communes avec la dotation « aménités rurales », intégrée dans la dotation globale de fonctionnement (DGF). Ces dotations sont perçues par les communes dont une partie de leur territoire se trouve dans une aire protégée. A titre d'exemple, elle précise que la commune de Bénouville a touché 8 500 euros en 2025.

Ce point de l'ordre du jour n'a amené aucune remarque de la part des membres COPIL.

Projet de création de ZSC pour le marsouin commun :

Mme Lauren BONNE informe les membres du COPIL du projet de création d'une ZSC dédiée au Marsouin commun. Le Marsouin commun est le plus petit cétacé d'Europe et correspond à une espèce réglementairement protégée. L'objectif de cette création sera d'améliorer la couverture du Marsouin commun en période hivernale grâce au réseau Natura 2000. Un calendrier prévisionnel pour l'année 2026 est projeté :

- 1^{er} trimestre 2026 : Information du conseil maritime de façade ;
- 1^{er} et 2^{ème} trimestre : Concertation avec le comité régional des pêches de Normandie et les pêcheurs professionnels
- 3^{ème} trimestre 2026 : Concertation élargie à l'ensemble des parties prenantes.

- **Mme Aline MEIDINGER** réagit en rappelant que l'analyse « risque pêche » espèces est en cours et sera évaluée au niveau biogéographique. Le CRPME se questionne sur le besoin de créer une ZSC maintenant, alors que l'ARP n'est pas finalisée. La question des données disponibles et qui justifient la création de la ZSC est également posée. Le CRPME ajoute que la pêche sera sans doute impactée par cette ZSC. La profession sera vigilante et ne comprend pas l'intérêt de cette création. L'enjeu marsouin avec la pêche sera déjà compris avec l'ARP. Pour les professionnels, il est difficile de comprendre la nécessité de cette ZSC et souligne un manque de lisibilité entre le cumul des réglementations sur le littoral. Elle déclare qu'il y a peu de captures accidentelles puisqu'en hiver, la pêche se concentre sur la coquille Saint-Jacques.
- **M. Laurent DUMONT** entend les arguments avancés par le CRPME. Il note également les efforts faits par la profession. Il rappelle la méthodologie suivie et ajoute qu'il est prévu d'échanger sur les données. Il précise que la DREAL a attendu des campagnes de suivis spécifiques sur le littoral seino-marin pour disposer des données scientifiques supplémentaires robustes.

Fin de séance

Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ conclut ce COPIL en indiquant qu'elle retient les points d'attention soulevés par le CRPME, ainsi que le besoin d'information et de formation des élus sur la biodiversité et Natura 2000. Elle revient également sur la nécessité d'avoir une connexion entre la thématique des risques naturels (en lien avec le SML 76) et la biodiversité (Natura 2000). La Sous-préfète relève le travail à poursuivre sur l'encadrement de la pratique du drone. Elle termine son propos en informant que le COPIL se réunira de nouveau en 2028 et que, d'ici 2028, l'objectif commun est de dynamiser l'animation des deux sites.

M. Nicolas CHARDIN tient à remercier les animateurs pour la qualité du bilan et les perspectives dressées. Il rappelle que l'animation se fait sur un temps long et souligne le besoin de la faire vivre dans la durée pour les deux sites. Un effort de dynamisation et de bonne information notamment vers les collectivités, doit être fait. Il conclut son propos en rappelant qu'une animation ne fonctionne qu'avec une bonne synergie des acteurs au niveau du territoire.